MAIRIE DE BOURDEAUX 26460

Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID: 026-212600563-20240513-DE_2024_035-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2024 Délibération n° DE_2024_035

Le 13 mai deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents: DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et Noémie VANDERNOOT.

Absents excusés: MASNATA Mallaury (pourvoir à LEYMAN Robert), TURC Jack (pouvoir à BOMPARD

Jocelyne)

Secrétaire: VANDERNOOT Noémie

OBJET : Demande de subvention au titre des amendes de police au Département de la Drôme

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis suivants susceptibles d'être subventionnés au titre des amendes de police par le Département de la Drôme :

- Entreprise MDM pour l'achat de 20 barrières de sécurité : 2 140€ HT

- Groupe BRAJA SORODI pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation verticale : 1 345.00€ HT

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres :

DECIDE de demander une subvention au Département de la Drôme au titre des amendes de police pour l'achat de barrières de sécurité et pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation verticale sur une base subventionnable de 3 485.00€ HT.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire empêché, La Première Adjointe, C. PEYSSON

